

PROCLAMATION



GEORGES P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les SÉNATEURS du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au cinquième jour du mois d'avril 1965, Nous vous enjoignons et vous commandons donc par ces présentes, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, le lundi cinquième jour d'avril 1965, à trois heures de l'après-midi, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: le général GEORGES P. VANIER, membre de Notre très honorable Conseil privé, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce troisième jour d'avril en l'an de grâce mil neuf cent soixante-cinq, la quatorzième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada,
JEAN MIQUELON.

DIEU SAUVE LA REINE